

POSTULAT

Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Yverdon

Les communes sont propriétaires des écoles primaires sur leur territoire et tenues de les entretenir afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants. La responsabilité des jeunes élèves durant les heures de classe est à la charge des enseignant·e·s. En dehors des heures scolaires, la responsabilité incombe aux parents. Mais la commune a également une responsabilité sur le chemin de l'école afin de garantir la sécurité des écolier·ère·s. Il n'est pas rare que des patrouilleuses ou des patrouilleurs scolaires soient mis·es en place pour la traversée d'axes à fort trafic individuel motorisé. Un plan de mobilité scolaire est un autre outil qui vise à améliorer la sécurité des enfants qui se déplacent à pied, en vélo ou en trottinette pour aller à l'école.

Un plan de mobilité scolaire (PMS) existe déjà dans des villes suisses comme Sion ou Montreux. C'est une démarche participative menée avec les enseignant·e·s, parents, enfants et autres partenaires de l'école afin de connaître les habitudes de mobilité des écolier·ère·s sur le chemin de l'école. Il permet d'avoir un regard, tant des parents que des enfants, sur les points noirs des différents déplacements. Les conclusions permettent d'améliorer la sécurité sur certains chemins, qu'elle soit physique par le biais d'aménagements légers ou par des actions de prévention faites avec les enfants... et les parents. Mais les PMS permettent également d'améliorer les conditions des espaces destinés aux bicyclettes et/ou trottinettes, ou à des zones de sécurité autour de l'école. Le PMS est élaboré en coopération avec les élèves, les parents, les enseignant·e·s, les services des écoles et tous les autres partenaires collaborant au sein des écoles sont intégré·e·s d'une manière ou d'une autre au PMS. Un PMS se déroule en cinq phases :

1. Enquête : réalisée auprès des parents, élèves, enseignant·e·s et partenaires de l'école.
2. Bilan : des résultats sont restitués sous forme numérique et cartographique. La perception des dangers par les parents et les enfants est mise en avant.
3. Recommandations : avec l'aide du BPA et de la perception des enfants, des recommandations sont faites avec visites de terrain.
4. Sensibilisation : Elle est faite auprès de l'ensemble des acteur·trice·s de l'école par diverses actions.
5. Suivi et évaluation : mise en place des recommandations.

Cinq objectifs sont visés par une démarche PMS :

1. Un objectif de sécurité : améliorer la sécurité aux abords des écoles mais également sur le chemin de l'école. Rappelons que le 50% des accidents piétons touchent les enfants se font durant le déplacement vers ou depuis l'école selon les statistiques du Bureau de prévention des accidents (BPA).
2. Un objectif de santé : encourager une mobilité douce et active afin de prévenir des risques de santé liés à l'absence d'exercice physique. Les statistiques de l'OFSP¹ démontrent que 19% des enfants suisses sont en surpoids. 7% des garçons sont obèses contre 4.9% des filles.
3. Un objectif d'amélioration de la qualité de vie : des solutions sont cherchées pour chaque école en fonction de ses caractéristiques propres afin d'améliorer la qualité de vie des quartiers dans lesquels elles se trouvent.
4. Un objectif environnemental : aller à l'école à pied, à bicyclette, en trottinette ou en rollers permet d'économiser de l'énergie mais également d'améliorer la qualité de l'air. La démarche d'un PMS vise également à échanger sur cette thématique avec les élèves, et de partager avec les parents et les enseignant·e·s sur les moyens de locomotion respectueux de l'environnement.

¹ Voir <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/koerpergewicht-bewegung/koerpergewicht/uebergewicht-und-adipositas.html>

Compte tenu de ce qui précède, un plan de mobilité scolaire à Yverdon permettrait de connaître la structure des déplacements sur le chemin de l'école, de garantir la sécurité sur certains sites dont on ne se rend parfois pas compte de la dangerosité, et de rendre attentif·ve tous les acteur·trice·s des écoles des bienfaits d'une mobilité active tant du point de vue de la santé que de l'environnement.

**C'est pourquoi, par ce postulat, je propose à la Municipalité:
D'étudier la possibilité de mettre en place un plan de mobilité scolaire à Yverdon; en sollicitant les structures et institutions nécessaires pour sa mise en place.**

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir faire bon accueil au présent postulat.

Les Vert·e·s yverdonnois·es, Benoist Guillard